



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2024

L'assemblée générale mixte de Forsee Power (la « **Société** ») s'est tenue le vendredi 21 juin 2024 à 10h00, dans les locaux Wojo Coworking, situés 25, rue de Tolbiac - 75013 Paris (l'« **Assemblée** » ou l'« **Assemblée Générale** »).

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Christophe GURTNER, en sa qualité de Président du Conseil d'administration (le « **Président** »).

Monsieur Eric LECOMTE représentant le Fonds SPI – Sociétés de Projets Industriels et Monsieur Nicolas CECCALDI représentant la SCI CECLANG, en leur qualité d'actionnaires disposant du plus grand nombre de voix (présents et représentés), ont été désignés scrutateurs de l'Assemblée.

Madame Marie KANELLOPOULOS a été désignée secrétaire de séance (le « **Secrétaire de Séance** »). Le Président, les deux scrutateurs et le Secrétaire de Séance formaient le bureau de l'Assemblée.

Etaient notamment également présents lors de cette Assemblée Générale, Monsieur Thierry QUERON, représentant la société DELOITTE SA, co-commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Franck MEYER (*directeur administratif et financier de la Société*), Madame Anna ECHEVERRIA (*responsable communication Groupe*), Monsieur Nicolas CAILLOUX (*Vice-Président Europe et Secrétaire Général du Conseil d'administration de la Société*), Madame Véronique STAAT, membre du Conseil d'administration et administratrice référente de la Société, Madame Corine JOUANNY, membre du Conseil d'administration, Madame Sylvie BERNARD-CURIE, membre du Conseil d'administration et présidente du Comité des nominations et rémunérations, Monsieur Olivier BORRY représentant du Comité social et économique de la Société.

Présentation de la Société et des faits marquants

En premier lieu, le Président a présenté à l'Assemblée les principaux éléments clés de la Société, l'évolution de sa croissance et les faits marquants survenus au cours de l'exercice 2023 et des derniers mois et notamment le nouveau portefeuille de clients.

Le Président a insisté notamment sur la croissance rapide de la Société (croissance du chiffre d'affaires de près de 54%, pour s'établir à 171M €) et la diversité du portefeuille clients sur le segment des véhicules légers.

Présentation des résultats financiers

La parole a ensuite été donnée à Monsieur Franck MEYER, Directeur administratif et financier de la Société, afin de présenter la situation financière de Forsee Power.

Il a été rappelé à l'Assemblée que la Société a connu une croissance de 54% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2022, avec une amélioration significative de son EBITDA Ajusté¹. La direction a

¹ Depuis 2023 la notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, retraité :

- des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, des amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles ;
- des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et dépréciation nette sur stock et créances ;

par ailleurs présenté le compte de résultat simplifié et le tableau des flux de trésorerie de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Présentation de la stratégie et des perspectives de la Société

Le Président a finalisé ses propos par la présentation de la stratégie de la Société portée sur l'accélération de sa croissance. Cette stratégie repose essentiellement sur les cinq axes suivants :

- L'empreinte industrielle : poursuivre l'expansion internationale en augmentant notamment les capacités de production sur les sites existants,
- Les marchés : en accroissant les marchés actuels et conquérant les marchés finaux adjacents,
- Clients : en élargissant et diversifiant le portefeuille de clients,
- Technologie : en améliorant les performances des systèmes de batteries,
- Solutions : en poursuivant l'extension de l'offre de services.

Présentation des rapports du collège des commissaires aux comptes

Monsieur Thierry QUERON, au nom de la société DELOITTE SA, co-commissaire aux comptes de la Société, a fait part à l'Assemblée de ses diligences dans le cadre de l'audit des comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice social 2023. Il a présenté et synthétisé le contenu de ses rapports mis à la disposition pour la tenue de l'Assemblée.

Ouverture des débats avec les actionnaires

Afin de favoriser le dialogue entre les actionnaires et les dirigeants de la Société, le Président a invité les actionnaires et participants à l'Assemblée Générale à présenter leurs éventuelles questions et remarques.

A la demande de l'un des actionnaires présents, le Président a débuté en répondant aux questions écrites reçues en amont de l'Assemblée (et dont les réponses ont été par ailleurs préalablement publiées sur le site internet de la Société).

A la lecture de la question n°3, s'interrogeant sur le choix d'affecter l'intégralité des pertes 2023 sur le report à nouveau débiteur sans prélever sur le poste « Prime d'émission » les sommes nécessaires pour apurer le report à nouveau débiteur, il a été mis lumière que l'apurement du report à nouveau débiteur par prélèvement de la somme de 111.025.819 euros sur le poste « Primes d'émission », était une option alternative valable.

Cette option serait cohérente dans un souci de présentation des comptes sociaux et pourrait faciliter les procédures en matière de subventions.

Un débat s'est poursuivi entre les actionnaires présents à ce sujet, qui se sont positionnés en faveur d'une évolution de l'affectation du résultat.

Le débat s'est ensuite poursuivi avec les actionnaires présents qui ont fait remonter leurs questions et observations complémentaires. Le Président a ainsi pu répondre aux différentes questions des actionnaires présents, dont la retranscription figure en Annexe.

A l'issue de ces discussions, et notamment au regard des éclaircissements apportés en séance à la question écrite n°3 et des débats intervenus, l'Assemblée a souhaité se saisir de l'opportunité d'apporter une modification au projet de la troisième résolution telle qu'elle a été suggérée par certains des actionnaires présents à l'Assemblée, comme suit :

• du coût des paiements en actions et des charges patronales afférentes ;
• de la provision pour recyclage de batteries, suivant le changement de définition de l'EBITDA ajusté opéré par le Groupe.

➤ **Projet de troisième résolution** (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

Rédaction de la résolution aux termes de la convocation à l'Assemblée Générale	Rédaction amendée de la résolution proposée au vote des actionnaires
<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, et après avoir constaté que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente Assemblée Générale font ressortir une perte de l'exercice de (30 368 512) euros,</p> <p>décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un montant de (30 368 512) euros, au poste « <i>Report à nouveau</i> » dont le solde débiteur de (80 657 307) euros est porté à un solde débiteur de (111 025 819) euros.</p> <p>Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos de la Société.</p>	<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, et après avoir constaté que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente Assemblée Générale font ressortir une perte de l'exercice de (30 368 512) euros,</p> <p>décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un montant de (30 368 512) euros, au poste « <i>Report à nouveau</i> » dont le solde débiteur de (80 657 307) euros est porté à un solde débiteur de (111 025 819) euros ; - de prélever la somme de 111 025 819 euros sur le poste « <i>Primes d'émission</i> » (dont le solde sera ainsi ramené à un montant de 66 633 298 euros) et d'affecter cette somme en totalité au poste « <i>Report à nouveau</i> » dont le montant sera ainsi ramené à 0 euro ; <p>Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos de la Société.</p>

Compte tenu des débats intervenus lors de l'Assemblée ayant conclu à la nécessité de modifier le projet de la troisième résolution, le bureau de l'Assemblée a acté de la recevabilité des modifications demandées, et a décidé de suspendre l'Assemblée afin de tenir un Conseil d'administration de la Société afin qu'il se prononce sur les amendements envisagés.

A l'issue de la tenue de la réunion du Conseil d'administration qui a agréé les amendements susvisés, le bureau de l'Assemblée a prononcé la fin de la suspension de séance et la reprise du cours de l'Assemblée.

Approbation des résolutions

Avant de mettre au vote les résolutions présentées à l'Assemblée Générale, il a été constaté, sur présentation de la feuille de présence définitive, que les actionnaires présents ou représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance possédaient 58 792 537 actions, représentant 82,414 % du capital social, soit plus du quart des actions ayant droit de vote, permettant à l'Assemblée de délibérer valablement tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Lors de cette Assemblée Générale l'ensemble des résolutions agréées et soutenues² par le Conseil d'administration ont été adoptées, et notamment les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Ratification de la cooptation d'EURAZEO GLOBAL INVESTOR, dont le représentant permanent est Monsieur Matthieu Bonamy, en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Ban Shinichi, en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Christophe Gurtner, en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement d'EURAZEO GLOBAL INVESTOR, dont le représentant permanent est Monsieur Matthieu Bonamy en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement Monsieur Ban Shinichi, en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement de Bpifrance Investissement, dont le représentant permanent est Monsieur Eric Lecomte, en qualité d'Administrateur ;
- Renouvellement de Monsieur Pierre Lahutte, en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement de Monsieur Joerg Ernst, en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement de Madame Corinne Jouanny, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Marie Cros, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Florence Triou-Teixeira, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Aurélie Picart, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de BALLARD POWER SYSTEMS Inc., dont le représentant permanent est Monsieur Nicolas Pocard, en qualité de censeur ;
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe Gurtner, à raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice 2024 ;
- Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil d'administration de la Société ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs, au titre de l'exercice 2024 ;

Le résultat détaillé des votes par résolution de l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée aux assemblées générales. Il en est de même pour la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024.

² L'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée Générale ont été adoptées par l'Assemblée Générale, à l'exception de la 39^{ème} qui a été rejetée conformément aux recommandations du Conseil d'administration. L'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale figurent dans la brochure de convocation et dans les slides de présentation de l'Assemblée Générales disponibles sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée aux assemblées générales.

Annexe : Synthèse des Questions – Réponses et débats lors de l'Assemblée Générale

Les échanges ont débuté par la lecture des questions écrites.

Question 1 : 1/ Pourriez-vous expliquer l'évolution des positions de Eurazeo Investment Manager, Mitsui & Co, BPI France, Ballard Power System, Famille Dassault, Talence Gestion, Crédit Mutuel AM, Hermitage Gestion Privée et Sunny AM depuis l'IPO. 2/ Est-il prévu d'inclure un représentant des actionnaires individuels au conseil d'administration, étant donné qu'ils sont actuellement mal considérés en matière de communication ?

Le Président a fait lecture de la réponse apportée et publiée sur le site internet de la Société.

A cette occasion, un actionnaire sollicité des explications sur la chute brutale du cours de l'action. Le Président y a répondu en indiquant que le cours a connu un fort repli suite au désengagement massif et brutal d'un investisseur institutionnel français dont la stratégie de placement a soudainement changé, se traduisant par un solde de sa position.

Question 2 : 1/ Quelle est la répartition du capital de l'entreprise entre les 10 actionnaires les plus importants, à ce jour ? 2/ A partir de quelle date l'exploitation deviendra-t-elle positive ? 3/ Quelle est la stratégie d'accompagnement d'Eurazeo à court et moyen terme. Quelle est sa vision stratégique ?

Le Président a fait lecture de la réponse apportée et publiée sur le site internet de la Société et apporté quelques éclaircissements complémentaires au regard des questions posées en séance.

Question 3 : Vous avez proposé d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (30 368 512) euros au poste « Report à nouveau » d'un montant de (80 657 307) euros portant ainsi le solde débiteur de ce dernier poste à (111 025 819) euros alors même que le poste « Primes d'émission » s'élève à 177 659 117 euros. Pourquoi avoir fait le choix de ne pas apurer le report à nouveau débiteur avec le poste « Primes d'émission » ?

Il a été indiqué que l'option d'apurer le report à nouveau débiteur serait envisageable et un débat s'est poursuivi entre actionnaires.

Il a notamment été évoqué que cette solution serait pertinente pour améliorer la présentation des comptes sociaux et pourrait faciliter la procédure en matière de subventions.

Les débats se sont poursuivis par une série de questions-réponses libres en séance :

1) Quel est le pourcentage que représente les institutionnels au sein du capital de Forsee Power.

La direction a indiqué que le pourcentage était d'environ 63 %.

L'un des actionnaires est intervenu en soulignant que la présence des institutionnels restait rassurante pour les actionnaires individuels.

2) Les actionnaires se sont interrogés sur le positionnement de Forsee Power sur le marché européen et mondial.

La direction a rappelé le contexte concurrentiel actuel et la stratégie de Forsee Power. La concurrence étant principalement mondiale et très peu française et le marché sur lequel évolue Forsee Power n'étant pas encore mature, cela offre une perspective de développement très forte pour la Société. La direction a d'ailleurs rappelé la très bonne performance commerciale réalisée par la Société en 2023.

Corine Jouanny, administratrice, est intervenu en soulignant que le marché n'était pas mature et que la marge de progression sur les ventes était encore importante.

3) Plusieurs questions d'actionnaires ont été adressées à la direction concernant les choix de développement produits de la Société et la raison pour laquelle la Société ne se positionnait pas sur le secteur des voitures, motos ou des ascenseurs.

La direction a répondu :

- Que le secteur des voitures particulières était un produit grand public de masse, géré de manière intégrée par les constructeurs et que volontairement la Société ne souhaitait pas se positionner sur ce secteur.
- Que par le passé la Société avait travaillé sur différents produits alternatifs (notamment batteries pour électronique portable) mais que le choix avait été fait de se recentrer sur les produits de plus haute valeur ajoutée, pour lesquels une expertise forte est requise, sur lesquels la marge était mieux maîtrisée ;
- S'agissant des motos, Forsee Power est déjà le fournisseur de la marque « Kawasaki », vendu dans le monde entier, et que pour des marques du type « Harley Davidson », ce serait possible grâce à l'implantation aux Etats Unis de la filiale américaine ; pour autant la société ne souhaite pas aller sur tous les marchés/clients mais sélectionner des clients et applications pour lesquels le « payback » suffisant (pas de trop petits volumes, ni des produits trop simples et trop entrée de gamme).
- Que la Société recevait de nombreuses demandes sur le secteur de l'aéronautique notamment mais qu'il avait été fait le choix de ne pas se disperser sur ce marché, compte tenu de l'effort en matière de recherche et développement à fournir sur ce secteur et du temps de commande très long pour ces produits.

4) En quoi consiste la procédure en cours avec la société « Unu GmbH ».

Le Président a rappelé les origines de ce litige avant d'indiquer que la société Unu GmbH a été récemment placée en redressement judiciaire. Il a indiqué être, à ce jour, confiant sur la procédure en cours. Le litige a été provisionné dans les comptes de la Société.

5) Alstom est-il un client de la Société ?

Le président a répondu qu'Alstom est un client, au travers du projet « TER hybride ». La Société travaille par ailleurs sur d'autres projets mais que les cycles ferroviaires sont longs avant d'obtenir des commandes.

6) La Société utilise-t-elle une technologie similaire à celle de Tiamat (technologie sodium-ion) ?

Le Président indique que la technologie sodium-ion serait une alternative possible mais que :

- cette technologie est en cours d'évaluation très active
- cette technologie ne permet pas à date de remplacer les technologies actuelles, mais elle se positionnerait sur certains segments choisis
- le prix du lithium s'étant effondré, il sera plus difficile de placer des technologies alternatives

Il conclut en indiquant que ces solutions entreraient dans le paysage dans un futur proche et seront à étudier.

7) La Société dispose-t-elle de fonds suffisants pour la recherche et le développement ?

Le Président a répondu en indiquant que la Société avait l'habitude de gérer ses ressources et de s'adapter au regard de ses besoins en trésorerie.

La R&D constitue l'une des ressources les plus chères et les plus rares. De fait certains segments de marché ne sont étudiés car cela serait trop onéreux, tant que la rentabilité n'est pas atteinte.

La direction a également précisé que la Société avait déjà déposé des brevets (notamment sur des pièces et des procédés, parfois sur des solutions électronique). Le dépôt de brevet ne constitue actuellement pas une priorité pour la Société compte tenu du coût de dépôt élevé et de la rapidité d'évolution technologique des produits.

8) Il a enfin été discuté de la relation entre Mitsui et la Société.

La direction a indiqué qu'il s'agissait d'un partenaire essentiel lui permettant notamment d'avoir accès à un réseau privilégié. Mitsui est un partenaire solide et de long terme.